Document non Contractuel

TITRE PROFESSIONNEL

RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT MARCHAND

Titre Certifié de niveau 6, inscrit RNCP38666
mis à jour le 22 Février 2024

DÉFINITION DE L'EMPLOI TYPE & DES CONDITIONS D'EXERCICES

Le responsable d'établissement marchand analyse les données nécessaires pour planifier et organiser les activités de la chaîne d'approvisionnement. Il détermine une offre de produits adaptée à l'établissement marchand pour optimiser sa rentabilité et pour renforcer sa position sur le marché.

Afin d'optimiser l'expérience client, le responsable d'établissement marchand assure une veille concernant les tendances de consommation, analyse les ventes, les retours et les attentes des clients pour anticiper leurs besoins. Il identifie les données à recueillir en lien avec d'éventuelles situations de handicap chez le client. Il communique les résultats de l'analyse aux salariés et recueille leurs observations. Si nécessaire, il adapte les processus de l'établissement marchand. Il prend des mesures pour créer les conditions optimales, y compris pour le client en situation de handicap, pour garantir et améliorer une expérience globale du client, afin d'augmenter sa satisfaction et le fidéliser.

Le responsable d'établissement marchand présente des propositions étayées par des données chiffrées et des analyses qualitatives pour alimenter les décisions relatives à la stratégie commerciale, financière et ressources humaines de l'enseigne. Il présente les prévisionnels auprès de la hiérarchie et argumente ses choix. Il sélectionne et prépare les éléments à apporter aux équipes de l'établissement marchand concernant la mise en œuvre des orientations afin d'obtenir leur adhésion. Le responsable d'établissement marchand analyse les indicateurs de performance des tableaux de bord en tenant compte des objectifs fixés. Il présente à sa hiérarchie les leviers d'action et les ajustements permettant la mise en place des actions correctives afin d'atteindre les objectifs commerciaux et financiers, définit les modalités de la mise en œuvre et coordonne les actions.

Le responsable d'établissement marchand identifie les besoins en ressources humaines à partir des compétences internes disponibles, dans le respect de la réglementation en vigueur. Il élabore un processus de recrutement en tenant compte des dispositions réglementaires en matière d'embauche d'un salarié en situation de handicap et contrôle sa mise en œuvre. Il identifie des tuteurs potentiels en mesure d'accompagner les salariés recrutés, organise leur formation et s'assurer du bon déroulement du tutorat et de la mise en œuvre du parcours d'intégration du salarié. Le responsable d'établissement marchand prévoit les besoins humains adaptés à chaque poste de manière réaliste. Il prend en compte d'éventuels besoins spécifiques de salariés en situation de handicap.
L'emploi s'exerce en petite, moyenne ou grande surface, alimentaire, non alimentaire, spécialisée, dans l'espace de vente, dans les réserves et dans un bureau. Les conditions d'exercice, l'effectif et la composition des équipes varient selon la taille de l'établissement marchand et la nature des produits et des services proposés. L'emploi peut nécessiter des déplacements hors de l'établissement marchand.

Les conditions d'exercice varient selon la taille de l'espace de vente, de la nature des produits vendus, de la composition des équipes. Elles varient aussi en fonction du niveau de responsabilité du responsable d'établissement marchand. En tant que salarié d'une enseigne, le responsable d'établissement marchand se conforme aux directives de l'enseigne. En tant qu'indépendant, le responsable d'établissement marchand assure ses fonctions selon la politique commerciale et les procédures de son entreprise.

Le responsable d'établissement marchand est en contact avec les transporteurs, les fournisseurs, les conseillers commerciaux, le réceptionnaire, le gestionnaire de stocks, les employés libre-service, la hiérarchie, le personnel de sécurité et de maintenance et les services internes de l'enseigne tels que les ressources humaines, le contrôle de gestion, le service paie, le service marketing et communication, le service client, la centrale d'achat, la comptabilité et la logistique.
En fonction des contraintes de l'activité, des fluctuations clients et aléas, ses horaires de travail peuvent être décalés et des astreintes sont possibles. Il peut être amené à travailler le dimanche et certains jours fériés.

Ses principales activités sont les suivantes :
- coordonner et améliorer l'activité commerciale de l'établissement marchand,
- contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique de l'établissement marchand,
- manager les salariés de l'établissement marchand.

OBJECTIFS : APTITUDES ET COMPETENCES

AT1 Coordonner et améliorer l'activité commerciale de l'établissement marchand

- Gérer la chaîne d'approvisionnement de l'établissement marchand
- Piloter l'offre commerciale de l'établissement marchand
- Bâtir et développer l'expérience client

AT2 Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique de l'établissement marchand

- Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne
- Etablir et présenter les prévisionnels de l'établissement marchand
- Analyser les performances de l'établissement marchand et définir les actions correctives

AT3 Manager les salariés de l'établissement marchand

- Piloter les processus de recrutement et d'intégration des salariés de l'établissement marchand
- Optimiser la performance collective des équipes et la performance individuelle des salariés de l'établissement marchand
- Manager l'activité quotidienne de l'établissement marchand et favoriser la cohésion des équipes
- Mobiliser les équipes dans la gestion des projets de l'établissement marchand

PRÉREQUIS

Bac validé

Expérience dans le secteur de la vente et du commerce

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- gérant de magasin
- gestionnaire de centre de profit
- directeur de magasin
- directeur de supermarché
- directeur de grande surface
- directeur de drive
- directeur de supermarché de proximité
- responsable de surface de vente
- responsable de supermarché
- responsable / animateur
- responsable de magasin
- responsable de boutique
- responsable de succursale
- responsable de point de vente
- responsable de département
- responsable e-commerce

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Grandes et moyennes surfaces alimentaires ou spécialisées

Boutiques

Négoces interentreprises

Autre établissement marchand

SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

- Résistance physique
- Horaires importants
- Résistance nerveuse
- Goût pour le commerce et la vente

wwww.ifr-reunion.re

INFORMATIONS ET INSCRIPTION

Murielle Catiga 06 93 82 38 73
accueil-sud@ifr-reunion.re

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur.
Il vous permet de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'appprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 1 à 3 ans.
Le contrat d'apprentissage est ouvert à tous les jeunes de 16 à 29 ans révolus, ainsi qu'au plus de 29 ans s'ils préparent un diplôme ou un titre supérieur à celui obtenu ou s'ils ont un projet de création ou reprise d'entreprise.
Votre temps de travail est identique à celui des autres salariés. La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine.
L'entreprise prend en charge la totalité des frais de formation. Le contrat peut commencer 3 mois avant la date d'entrée en formation et se terminer 3 mois après la date de fin de formation.

REMUNERATION DE BASE

Elle varie en fonction de votre âge, et progresse chaque nouvelle année d'exécution de votre contrat. Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.

Rémunération de l'apprenti par mois la 1er année

Avant 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 à 29 ans
27 % du Smic	43 % du Smic	53 % du Smic	100 % du Smic

Rémunération de l'apprenti par mois la 2ème année

Avant 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 à 29 ans
39 % du Smic	51 % du Smic	61 % du Smic	100 % du Smic

Rémunération de l'apprenti par mois la 3ème année

Avant 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 à 29 ans
55 % du Smic	67 % du Smic	78 % du Smic	100 % du Smic

La valeur ajoutée de l'IFR:
Toutes nos formations sont en adéquation avec l'évolution du marché de l'emploi et adaptées à l'ère du numérique.

- Un Réseau de plus de 2000 entreprises
- Un Réseau de plus de 20 000 Anciens
- Des Intervenants de qualité

MODALITES PEDAGOGIQUES

Pédagogie Différenciée
Méthodes actives, interrogatives, expositives approche inductive
Format : Présentiel FOAD Formation, Auto- Formation via la plateforme elearning de l'IFR
Synchrones et asynchrones
Outils et supports numériques seront privilégiés pendant toute la formation.

MATERIELS D'AUXILAIRES PEDAGOGIQUES

Mobilier de formation et plateaux techniques préparés, tableaux blancs, vidéoprojecteurs, écrans tactiles et numériques, plateformes pédagogiques, ventilateurs plafonniers, climatisation etc...

ACCESSIBILITE

Locaux entièrement climatisés et accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur rampes d'accés, toilettes normes TH, etc...)
Vous êtes en situation d'handicap nécessitant un besoin d'adaptation technique ou pédagogique. N'hésitez pas à nous en parler lors de l'entretien de positionnement afin d'adapter au mieux votre parcours.

MODALITES D'EVALUATION

Évaluations formatives continues EPCF
Mises en situation pratiques,
Certification devant un Jury Professionnel
https://www.certification.afpa.fr/include/ressources/Processus-validation/notice_technique_sessions_validation.pdf
Possibilités de valider un/ou des blocs de compétences, ainsi que sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et les débouchés : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38666/
DELAIS D'ACCES : 3 mois

Durée : 455 heures sur 12 mois

CONDITIONS TARIFAIRES
Coût pédagogique de 6000€ par an (variable selon IDCC) en contrat d'apprentissage

IFR - NORD - SUD 0262 20 03 92
Email : contact@ifr-reunion.re